

VICARIAT APOSTOLIQUE DE KABGAYI
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 8

Entre les soussignés

Abbé Joseph Directeur des écoles de TANTH

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Kabgayi, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Kabgayi

et le nommé BINYAVANGA CHRISANTHE

Fils de Mamanika et de Cyiza

originaire de la colline Munamira chefferie Bukomby,

sous/chefferie Munamira territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de 3 ans commençant le 15/9/54 et prenant fin le 14/9/57

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 575

allocation épouse 50

allocation enfants (s) 100

indemnité de logement 30

Fait à TANTH le 15/6/1954

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

Abelard
23.1.54

